

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 200 du 20 juillet 2021

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 20 juillet 2021

Arrêté relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux mis à disposition par l'UCBL à l'UdL au rez de chaussée du bâtiment CURIEN sur le campus

Arrêté n° DS 2021-51 portant délégation de signature au Vice-Président du Conseil d'Administration

Arrêté portant délégations de signature IUT Lyon 1

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**
Bureau des Affaires Juridiques
Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

ARRETE relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux mis à disposition par l'UCBL à l'UdL au rez-de-chaussée du bâtiment CURIEN sur le campus Lyon Tech La Doua

Le Président

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article R712-4 ;
Vu la convention non constitutive de droits réels délivrée par l'UCBL à l'UdL en vue de l'occupation temporaire de locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment CURIEN sur le campus Lyon Tech la Doua ;

DECIDE

Article 1 : Les pouvoirs en matière de sécurité des biens et des personnes et de maintien de l'ordre dans des locaux mis à disposition par l'UCBL à l'UdL, situés au rez-de-chaussée du bâtiment CURIEN sur la parcelle cadastrée AC 2 à Villeurbanne (69100), sont exercés par l'administrateur provisoire de l'UdL.

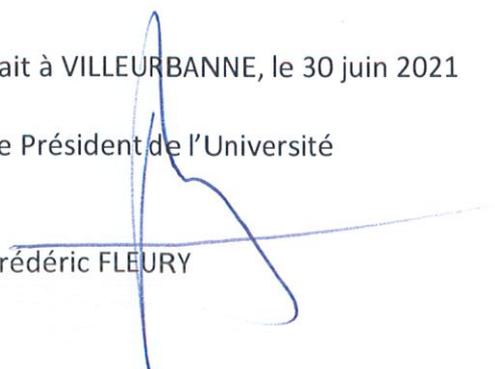
Cette délégation de pouvoir intervient sans préjudice des obligations en matière de sécurité qui incombent à l'UdL en vertu de la convention d'occupation conclue entre l'UdL et l'UCBL.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes administratifs de l'Université.

Fait à VILLEURBANNE, le 30 juin 2021

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY





**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques
Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

**Arrêté n° DS 2021-51 portant délégation de signature au Vice-Président du
Conseil d'Administration**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu le procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation de signature est donnée à M. Didier REVEL, Vice-Président du Conseil d'Administration, aux fins de signer :

1. Les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement, les contrats et conventions concourant aux mêmes fins,
2. Tous les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature relatifs à la formation initiale et continue et à la vie universitaire, notamment ceux liés à l'inscription, à la césure, aux stages et à la délivrance d'un diplôme,
3. Les mémoires, conclusions, dires devant les juridictions administratives et civiles et des décisions relatives à l'engagement en justice de l'établissement ainsi que les pouvoirs de représentation devant toute autorité,
4. Les contrats et conventions de coopération internationale,
5. Les décisions et accords relatifs au portefeuille de titres de propriété intellectuelle de l'Université.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur le 26 juillet 2021 et prendront fin le 31 juillet 2021.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, chancelier des universités.

Villeurbanne, le 28 juin 2021

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line extending to the right.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Arrêté portant délégations de signature

LE DIRECTEUR DE L'IUT LYON 1,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment l'article L.713-9

Vu les statuts de l'IUT LYON 1

*Vu le Conseil IUT du 27 février 2017 proclamant les résultats de l'élection de **M. Christophe VITON** en qualité de Directeur de l'IUT Lyon 1 ;*

Délégations pour les actes financiers

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'IUT LYON 1, **Sophie GALLAND** – Directrice Adjointe Responsable du site Bourg-en-Bresse, **Yorick ODIN** – Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Doua, **Michel MASSENZIO** – Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Gratte-Ciel, reçoivent délégation pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de leur site respectif.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1 et des Directeurs Adjointes Responsables des sites pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de l'IUT, délégation est donnée à **Agnès ROBAT** – Directrice Administrative.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1, des Directeurs Adjointes Responsables des sites, de la Directrice Administrative, les **chefs de département** suivants :

Nom :	Prénom :	Départements :	CF
COGNÉ	Claudia	Génie Chimique – Génie des Procédés	971F1030
COHEN	Véronique	Gestion des Entreprises et des Administrations	971F1070
DIDIER	Jérôme	Génie Thermique et Énergie	971F1060
FARRUGIA	Jean-Philippe	Informatique (site Bourg-en-Bresse)	971F1080
GRIFFON	Juliette	Techniques de Commercialisation	971F1120
HENRY	Sébastien	Génie Mécanique et Productique	971F1100
JACQUELIN	Éric	Génie Civil – Construction Durable	971F1050
LEROUX	Stéphane	Informatique (site Villeurbanne Doua)	971F1090
MARATIER	Julien	Techniques de Commercialisation – Orientation Systèmes Industriels	971F1140
ORENGA	Sophie	Génie Biologique (site Bourg-en-Bresse)	971F1010
SARI	Ali	Génie Electrique et Informatique Industrielle	971F1110
SAY	Ludovic	Génie Biologique (site Villeurbanne Doua)	971F1020
SIGAUD	Monique	Chimie	971F1040
VENET	Pascal	Génie Industriel et Maintenance	971F1130

reçoivent délégation pour passer des commandes d'un montant inférieur à 10 000 € en investissement et d'un montant inférieur à 5 000 € en fonctionnement pour les CF dont ils ont la responsabilité.

Villeurbanne, le 15 juillet 2021

Le Directeur de l'IUT LYON 1
Christophe VITON

